



Monsieur le MAIRE
Mairie
16 Grand'Rue
30260 VIC-LE-FESQ

Nîmes, le 09 octobre 2018

LRAR

Objet. : Avis sur l'élaboration du PLU de Vic-le-Fesq

Réf. : JC/LS

Monsieur le Maire,

Vous avez saisi la Chambre d'Agriculture pour avis au sujet du projet d'élaboration de votre PLU arrêté le 05 juillet 2018.

Après étude des documents par nos services, je vous fais part de nos remarques.

De manière générale, le PLU prend en considération l'activité agricole et oeuvre à son maintien. Le diagnostic agricole est particulièrement fourni et une forte concertation avec les exploitants du territoire a été mise en place. Nous vous en félicitons, la préservation des terres agricoles étant un enjeu pour l'agriculture gardoise.

La commune a zoné 358,91 ha des 370,78 ha de zone A en Ap, c'est à dire « inconstructible même pour l'agriculture, à l'exception des extensions de bâtiments existants ». Ce choix a été fait en concertation avec les agriculteurs exploitant des terres sur la commune, le but étant de préserver les parcelles cultivées, les terres ayant un potentiel agricole ainsi que la paysage.

Afin de permettre l'installation de nouveaux agriculteurs, la commune a prévu un secteur communal en zone A de 11,87 ha (agricole « constructible »).

Les surfaces en zone Ap nous semblent très importantes et donc très contraignantes pour le développement agricole. Nous vous alertons sur le fait qu'un zonage trop majoritaire de Ap limite le potentiel d'installation de nouveaux agriculteurs sur la commune et engendre une augmentation des prix des terres A « constructibles ». Les surfaces Ap doivent être modérées. Je vous demande donc de rééquilibrer les zonages Ap/A.



La zone naturelle s'étend sur une partie importante de votre territoire (58%). Le règlement de cette zone n'autorise pas les bâtiments nécessaires aux exploitations agricoles. Cette position plus restrictive que le code de l'urbanisme ne permet donc pas l'accueil d'activité pastorale qui pourrait être un moyen efficace d'entretenir la garrigue et de lutter contre le risque incendie.

Ainsi je souhaiterais que la zone N permette d'accueillir des activités pastorales, notamment en autorisant la construction des bâtiments nécessaires à cette activité comme les serres et tunnels démontables.

En vous demandant de prendre en compte mes réserves, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,



D. GRANIER

